

FORMATION AUX ACTIVITES PARTICULIERES RELEVES, PHOTOGRAPHIES ET OBSERVATIONS AERIENNES

1 – Conditions d'accès à la formation :

Le candidat doit :

- Etre titulaire du brevet de pilote ULM.
- Posséder la qualification d'emport de passager depuis plus d'un an.
- Avoir satisfait à un test en vol, selon les modalités du test de maniabilité de l'examen d'emport de passager de la FFPLUM.

2 – Formation :

21 – Au sol :

- Etude théorique de la réglementation liée au survol à basse altitude et aux spécificités de ce type de travaux aériens (procédures dérogatoires, arrêté préfectoraux, autorisation de prises de vues et de survol, pénétrations de zones contrôlées et réglementées...)
- Etude du matériel et des équipements spéciaux qui peuvent être utilisés lors de ces travaux (appareils de prise de vues, de relevés...) :
 - ✓ Mise en place de ces équipements.
 - ✓ Contrôle du débattement des commandes.
 - ✓ Installation d'un éventuel passager.
- Etude des différentes techniques, procédures et contrôles dus :
 - ✓ A l'installation d'un passager équipé d'appareils.
 - ✓ Au survol à basse altitude.
 - ✓ Choix du cheminement de sécurité, prévention de la panne.
- Sensibilisation à l'obligation possible de la radio et du transpondeur pour certaines missions :
 - ✓ Procédures, phraséologie.
 - ✓ Réglementation.

22 – En vol :

- Simulation de missions :
 - ✓ De prise de vues.
 - ✓ De surveillance à basse altitude.
 - ✓ Simulation de pannes dans ces configurations de vol.